

*free*

# DOSSIER D'INFORMATION

---

# MAIRIE

---



*free*  
mobile

**OPÉRATEUR :** Free Mobile

**CODE SITE :** 83129\_027\_01

**ADRESSE DU SITE :** Résidence Le Baudisson bat A, 766 av.  
Maréchal Juin

**COMMUNE :** 83140 Six-Fours les Plages

**DATE :** 21/11/2023



## | RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

**OPÉRATEUR :** FREE MOBILE  
**COMMUNE :** Six Fours les Plages  
**NOM DU SITE :** BAUDISSION  
**CODE SITE :** 83129\_027\_01  
**ADRESSE :** Résidence Le Baudisson bat A, 766 av. Maréchal Juin - 83140 Six Fours les Plages  
**TYPE DE SUPPORT :** Immeuble  
**PROJET DE :** Nouvelle antenne relais  
**COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :** X = 886649.82, Y = 1794794.67  
Longitude : 5.852014, Latitude : 43.098171

## | CONTACT FREE MOBILE

**NOM :** Anais NADAROU  
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales  
**E-MAIL :** [anadarou@free-mobile.fr](mailto:anadarou@free-mobile.fr)  
**ADRESSE :** Free Mobile  
16 rue de la Ville l'Évêque  
75008 Paris

## SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet .....	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations .....	4
3. Calendrier indicatif du projet .....	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation .....	8
5. Plan de situation à l'échelle .....	9
6. Plan de cadastre .....	10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après .....	11
8. Déclaration ANFR .....	14
9. Plans du projet .....	15
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité .....	20
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat .....	20
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé .....	21
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence .....	22



253261030000160413

## **1. Synthèse et motivation du projet**

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

## **2. Descriptif détaillé du projet et des installations**

### **Descriptif du projet**

Installation en toiture terrasse de la résidence Le Baudisson d'un relais de téléphonie mobile. Ce relais reprend d'un point de vu visuel le modèle des équipements déjà en place sur cette toiture par un autre opérateur.

Le relais Free Mobile sera composé de 3 antennes intégrées dans des fausses cheminées (dimensions : 1.30 x 1.30 x 2.60m de haut et de teinte identique à celles déjà en place).

Une zone technique, pour l'accueil des coffrets, sera localisée en recul de façade pour réduire la visibilité sur ces équipements depuis la rue.

### **Caractéristiques d'ingénierie**

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Type			
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuts (S1/S2/S3)		20° 160° 260°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
20°	<b>4G</b> 700 MHz			13 m				31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz			13 m				31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz			13 m				29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz			13 m				33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz			13 m				33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz			13 m				33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz			13 m				47.6	45.4	6° (4)
160°	<b>4G</b> 700 MHz			13 m				31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz			13 m				31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz			13 m				29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz			13 m				33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz			13 m				33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz			13 m				33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz			13 m				47.6	45.4	6° (4)
260°	<b>4G</b> 700 MHz			13 m				31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz			13 m				31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz			13 m				29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz			13 m				33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz			13 m				33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz			13 m				33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz			13 m				47.6	45.4	6° (4)

<sup>(1)</sup>NGF = nivellement général de la France

<sup>(2)</sup>HBA = hauteur bas d'antenne





<sup>(3)</sup>HMA = hauteur milieu d'antenne

<sup>(4)</sup> sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

**Azimet** : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

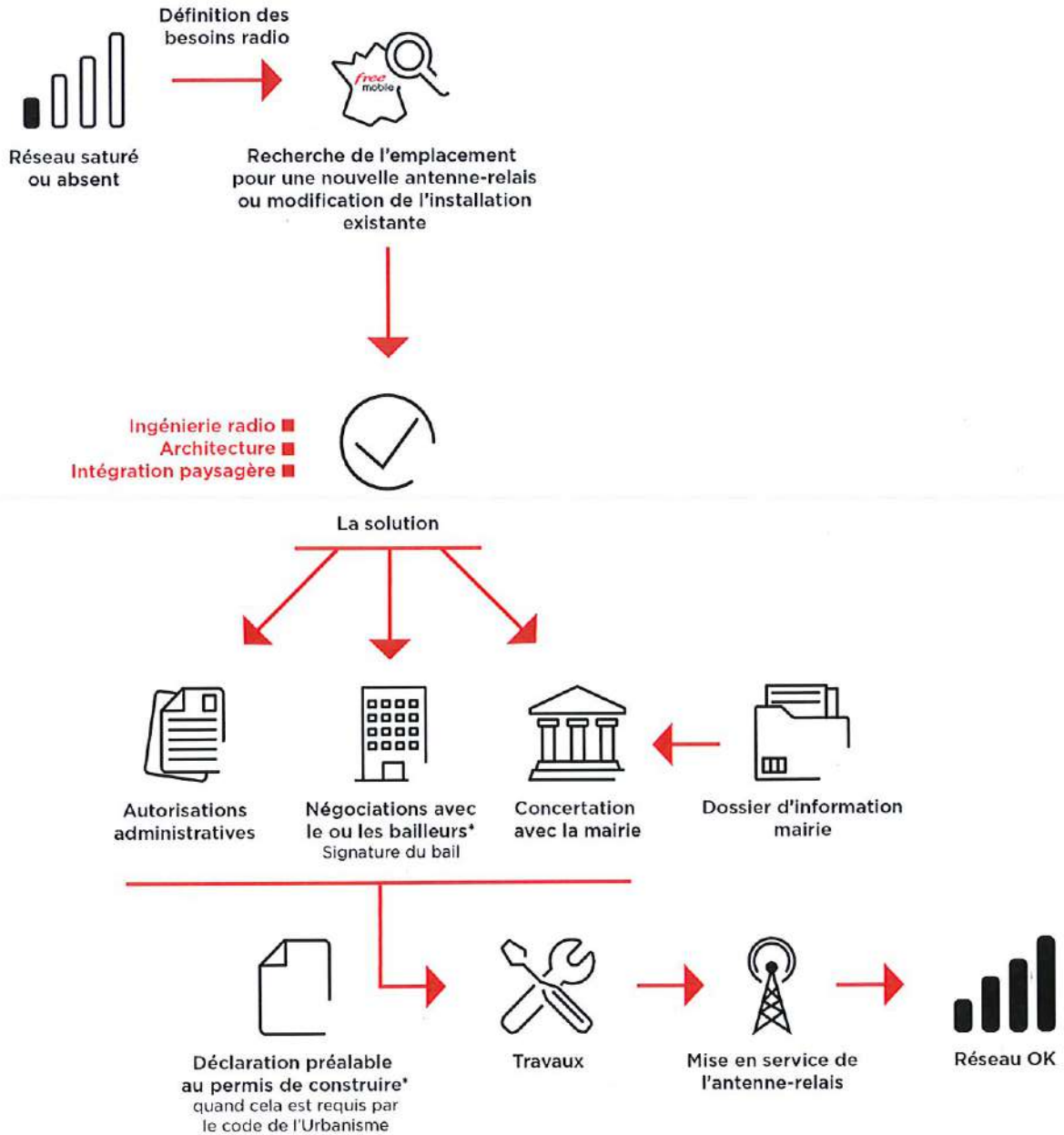
**PIRE** (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

**PAR** (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

### **Phases de déploiement du projet**

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



\*Si nécessaire

### 3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Novembre 2023
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Décembre 2023
Début des travaux (prévisionnel)	Avril 2024
Mise en service (prévisionnel)	Juillet 2024

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.



L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

#### **4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation**

##### **Adresse**

Résidence Le Baudisson bat A, 766 av. Maréchal Juin  
83140 Six Fours les Plages

##### **Coordonnées**

###### **Lambert II étendu**

X = 886649.82  
Y = 1794794.67

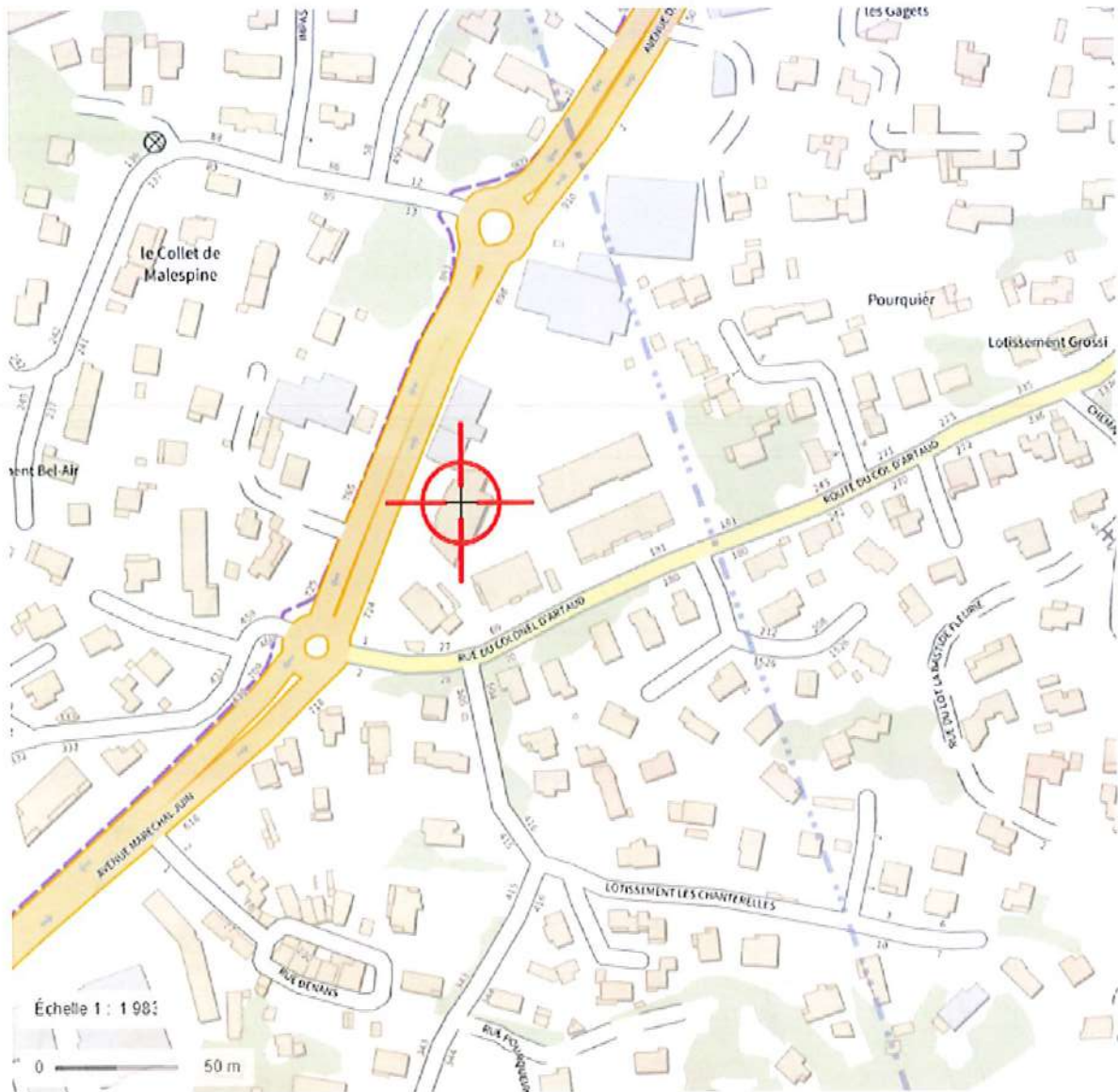
###### **WGS 84**

Longitude : 5.852014  
Latitude : 43.098171



## 5. Plan de situation à l'échelle

### Localisation de l'installation



### Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

sans objet

253526 1030H00001 60713

## 6. Plan de cadastre

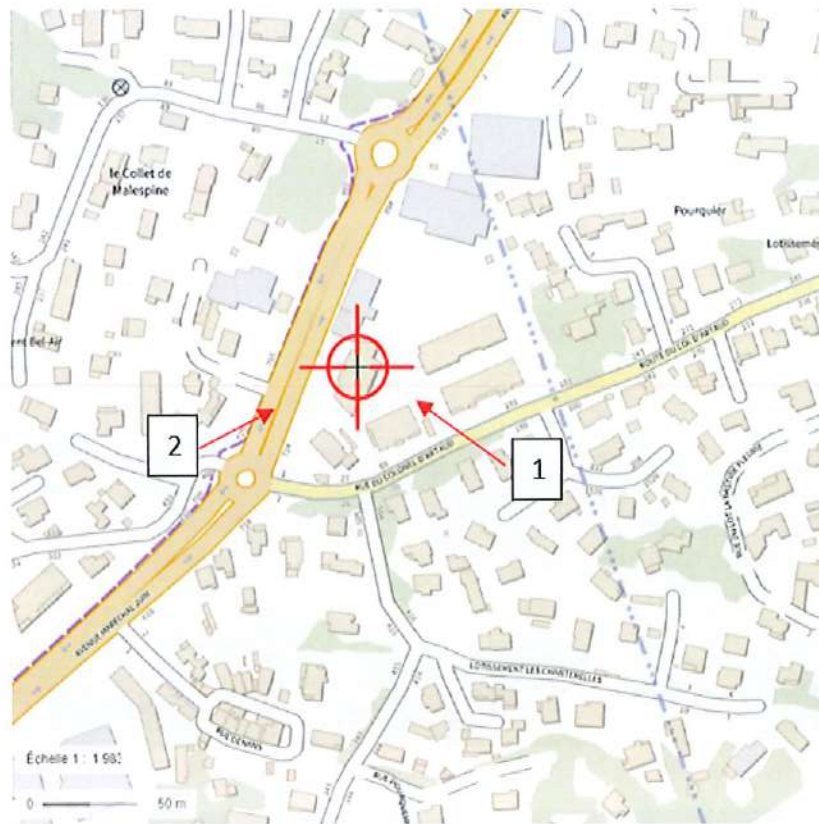
<p>Département : VAR</p> <p>Commune : SIX FOURS LES PLAGES</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : TOULON 171 avenue de Vert Coteau CS 20127 83071 83071 TOULON CEDEX tél. 04 94 03 95 01 -fax cdf.toulon@dgfip.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : AD Feuille : 000 AD 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000</p> <p>Date d'édition : 25/09/2023 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques</p>		<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>





## 7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

### Prises de vue



253326-03000001-608-13



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



2533261030H0000160913

## **8. Déclaration ANFR**

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17\* de l'ANFR ?

oui       non

*\* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité\*\* balisé accessible au public

oui       non

*\*\* Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

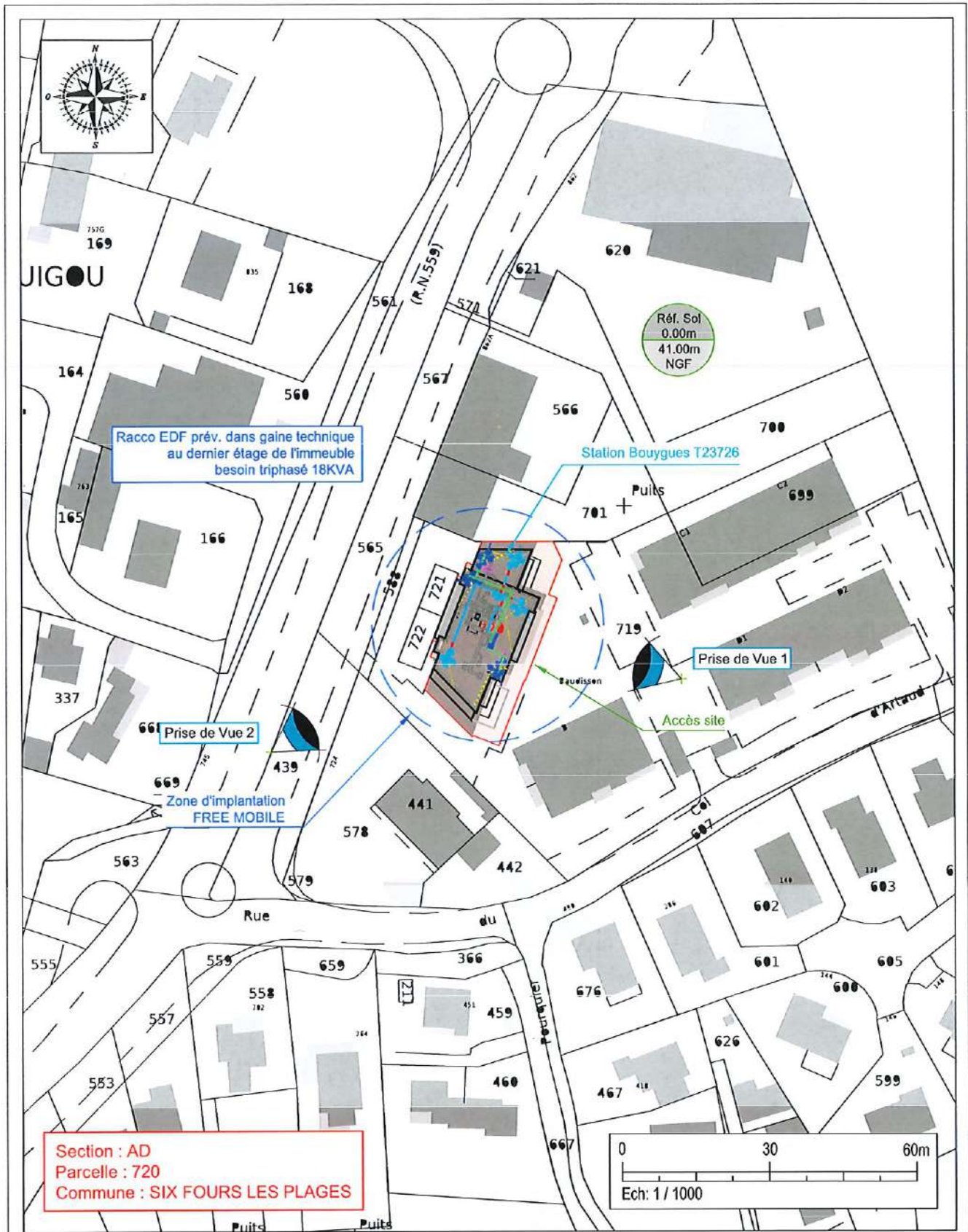
oui       non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui       non



## 9. Plans du projet



Section : AD  
 Parcelle : 720  
 Commune : SIX FOURS LES PLAGES

	Nom de site : <b>Baudisson</b>		ID : 83129_027_01
	Adresse : Le Baudisson, av. Maréchal Juin		Dessin : G.DOLE
	CP - VILLE : 83140 SIX FOURS LES PLAGES		Date : 21/11/2023
N° FOLIO : 2		<b>PLAN DE SITUATION</b>	
DOSSIER: DIM	INDICE : A	FICHER : 83129_027_01_Baudisson.dwg	ECH : A4 - 1/1000

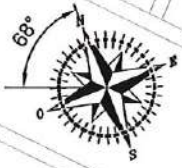
2532610300000161013

Opérateur BOUYGUES

Antennes sous 3 fausses cheminées  
1.30 x 1.30 x 2.60m  
Ht. 2.82m/Terrasse - 16.82m/Sol  
Couleur façade (couleur dominante)

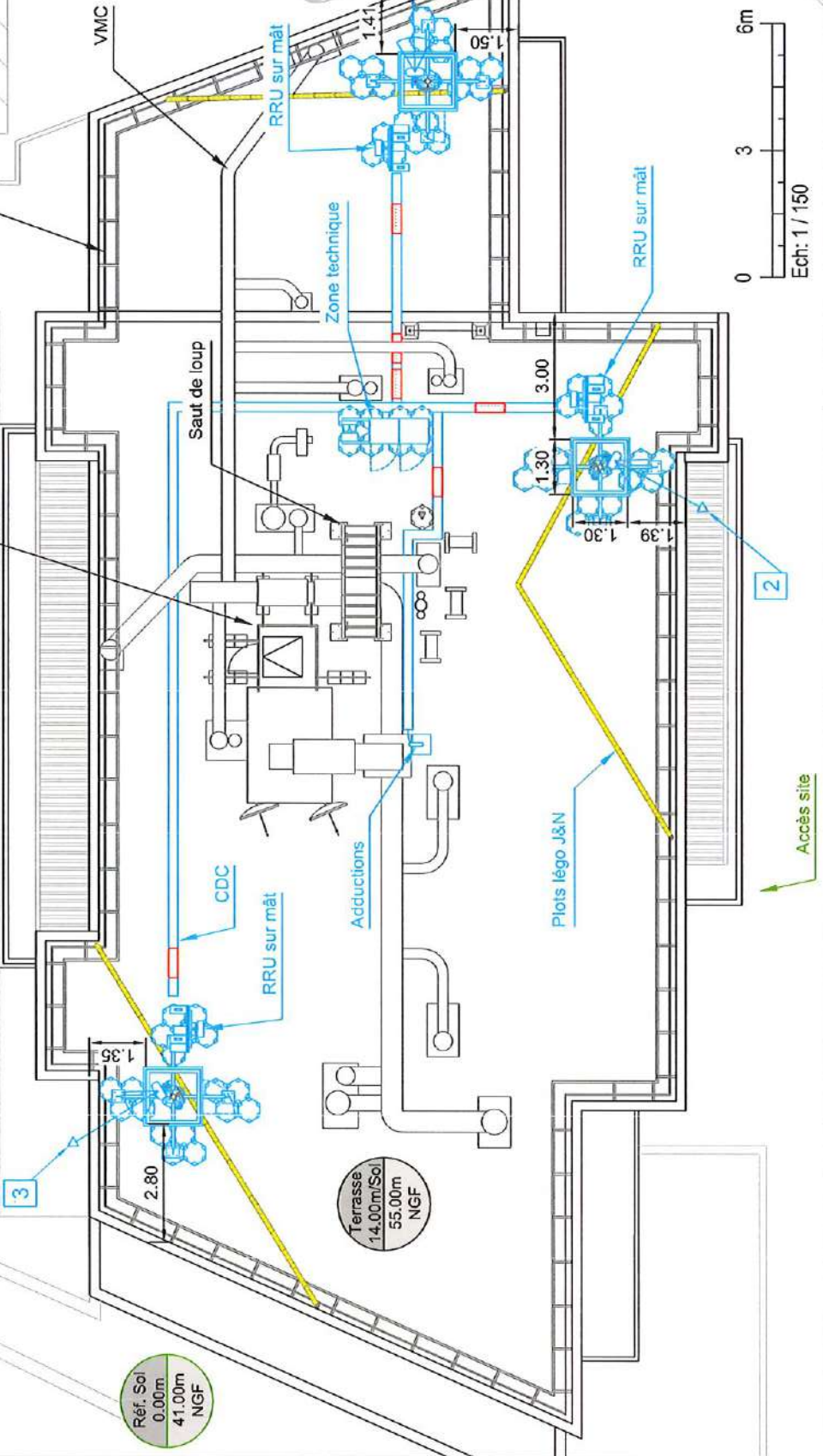
N°	Désignation	Az	HBA/Sol / NGF	HMA/Sol / NGF	NGF Réf Sol :	41.00m
1	Antenne de 2.10m sur mât auto-stable	20°	15.00m	56.00m	16.05m	57.05m
2	Antenne de 2.10m sur mât auto-stable	140°	15.00m	56.00m	16.05m	57.05m
3	Antenne de 2.10m sur mât auto-stable	260°	15.00m	56.00m	16.05m	57.05m

Bras de dépôts disponibles sur mâts Bouygues en prév. installation 5G



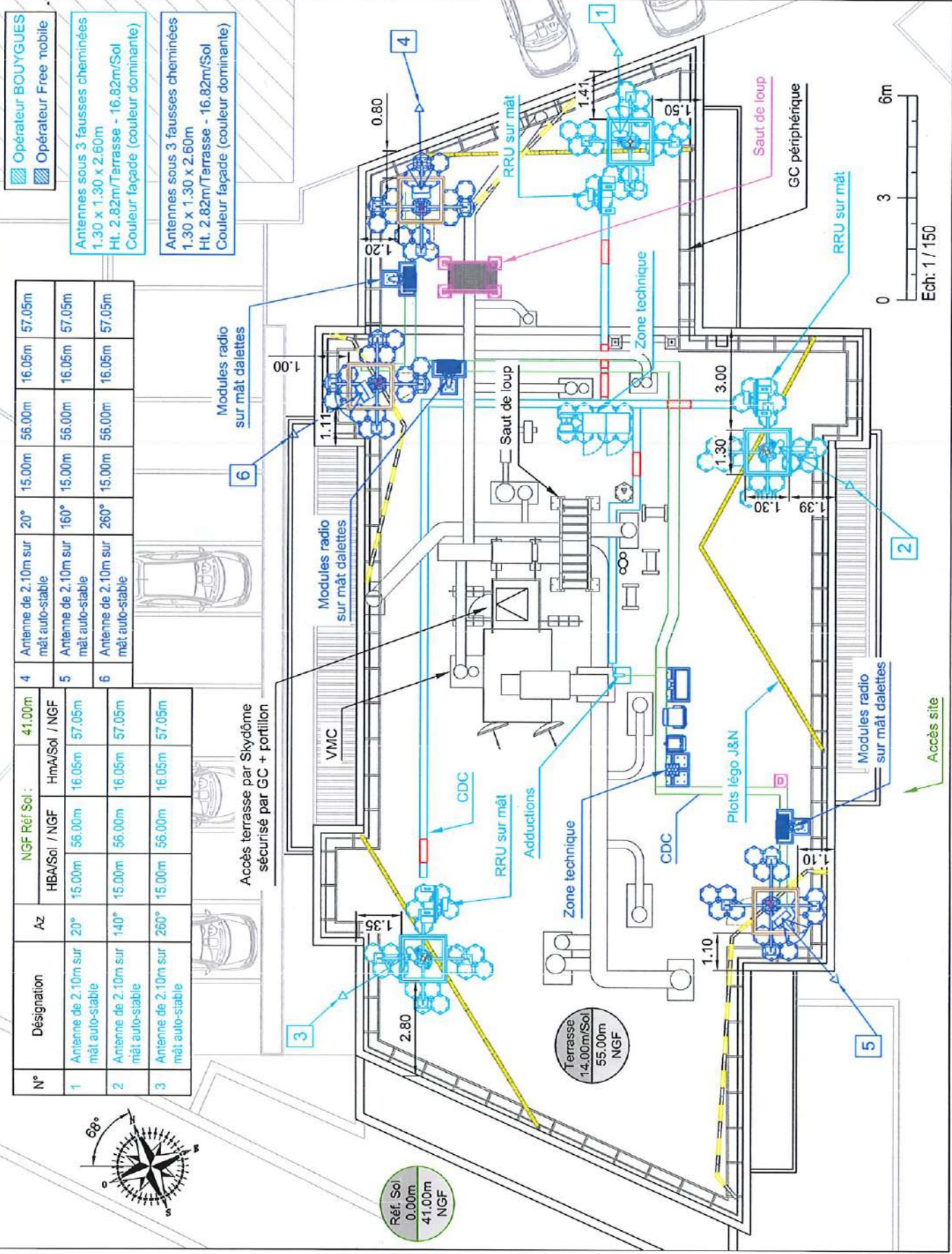
Accès terrasse par Skydôme sécurisé par GC + portillon

GC périphérique



<b>free mobile</b>	Nom de site : <b>Baudisson</b>		ID : 83129_027_01
	Adresse : Le Baudisson, av. Maréchal Juin		Dessin : G.DOLE
	CP - VILLE : 83140 SIX FOURS LES PLAGES	Date : 21/11/2023	
	N° FOLIO : 3	<b>PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT</b>	
DOSSIER: DIM	INDICE : A	FICHER : 83129_027_01_Baudisson.dwg	ECH : A4 - 1/150





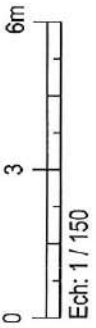
N°	Désignation	NGF Réf Sol :		AZ	HBA/Sol / NGF	HmA/Sol / NGF	41.00m	16.05m	57.05m
		15.00m	56.00m						
1	Antenne de 2.10m sur mât auto-stable	20°	15.00m	20°	16.05m	57.05m	15.00m	16.05m	57.05m
2	Antenne de 2.10m sur mât auto-stable	140°	15.00m	140°	16.05m	57.05m	15.00m	16.05m	57.05m
3	Antenne de 2.10m sur mât auto-stable	260°	15.00m	260°	16.05m	57.05m	15.00m	16.05m	57.05m

<b>free mobile</b>	Nom de site : <b>Baudisson</b>		ID : 83129_027_01
	Adresse : Le Baudisson, av. Maréchal Juin		Dessin : G.DOLE
	CP - VILLE : 83140 SIX FOURS LES PLAGES		Date : 21/11/2023
	N° FOLIO : 4	<b>PLAN D'IMPLANTATION PROJET</b>	
DOSSIER: DIM	INDICE : A	FICHER : 83129_027_01_Baudisson.dwg	ECH : A4 - 1/150

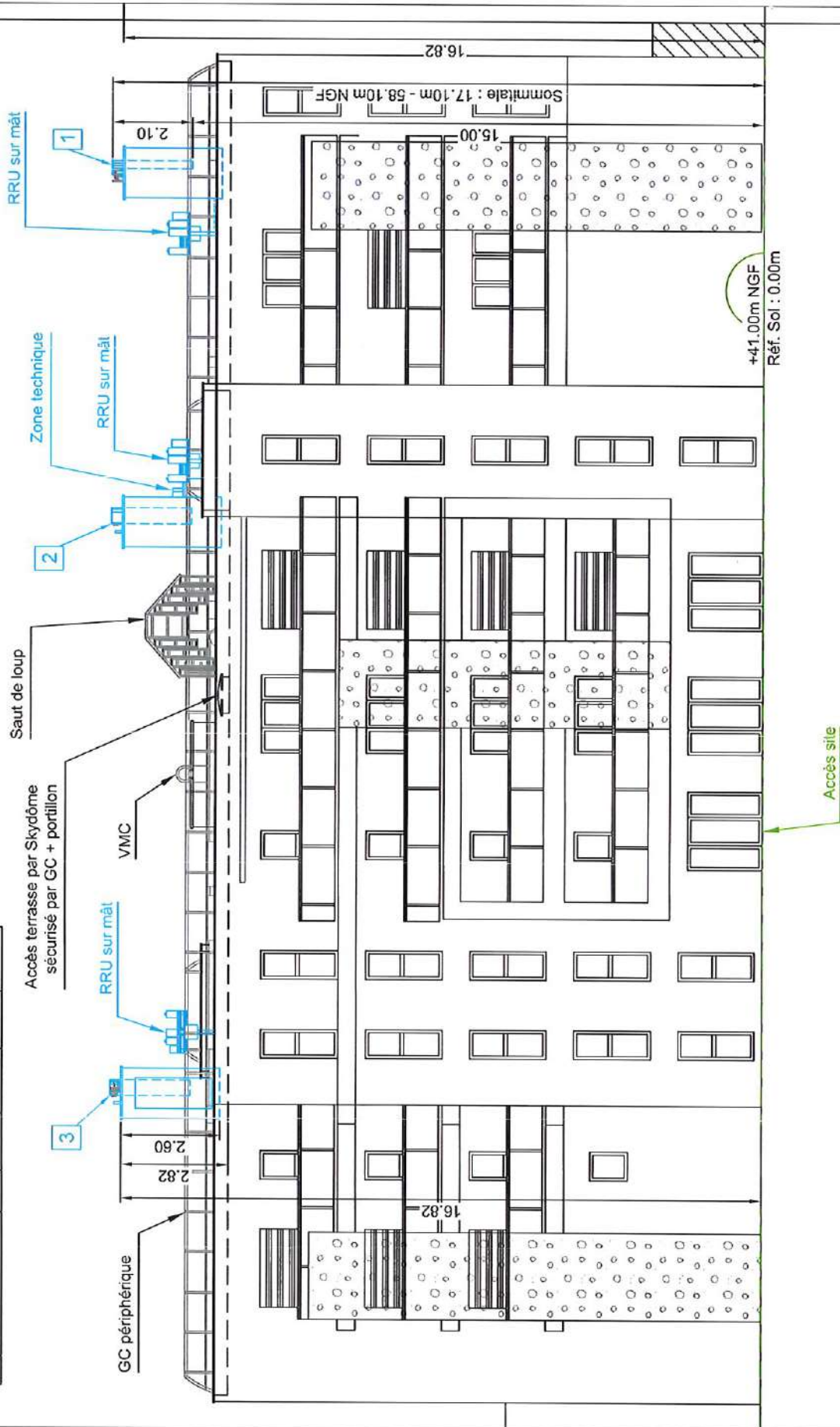


Opérateur BOUYGUES

Antennes sous 3 fausses cheminées  
 1.30 x 1.30 x 2.60m  
 Ht. 2.82m/Terrasse - 16.82m/Sol  
 Couleur façade (couleur dominante)



N°	Designation	AZ	NGF Réf Sol :	
			HBA/Sol / NGF	HmA/Sol / NGF
1	Antenne de 2.10m sur mât auto-stable	20°	15.00m	56.00m
2	Antenne de 2.10m sur mât auto-stable	140°	15.00m	56.00m
3	Antenne de 2.10m sur mât auto-stable	260°	15.00m	56.00m



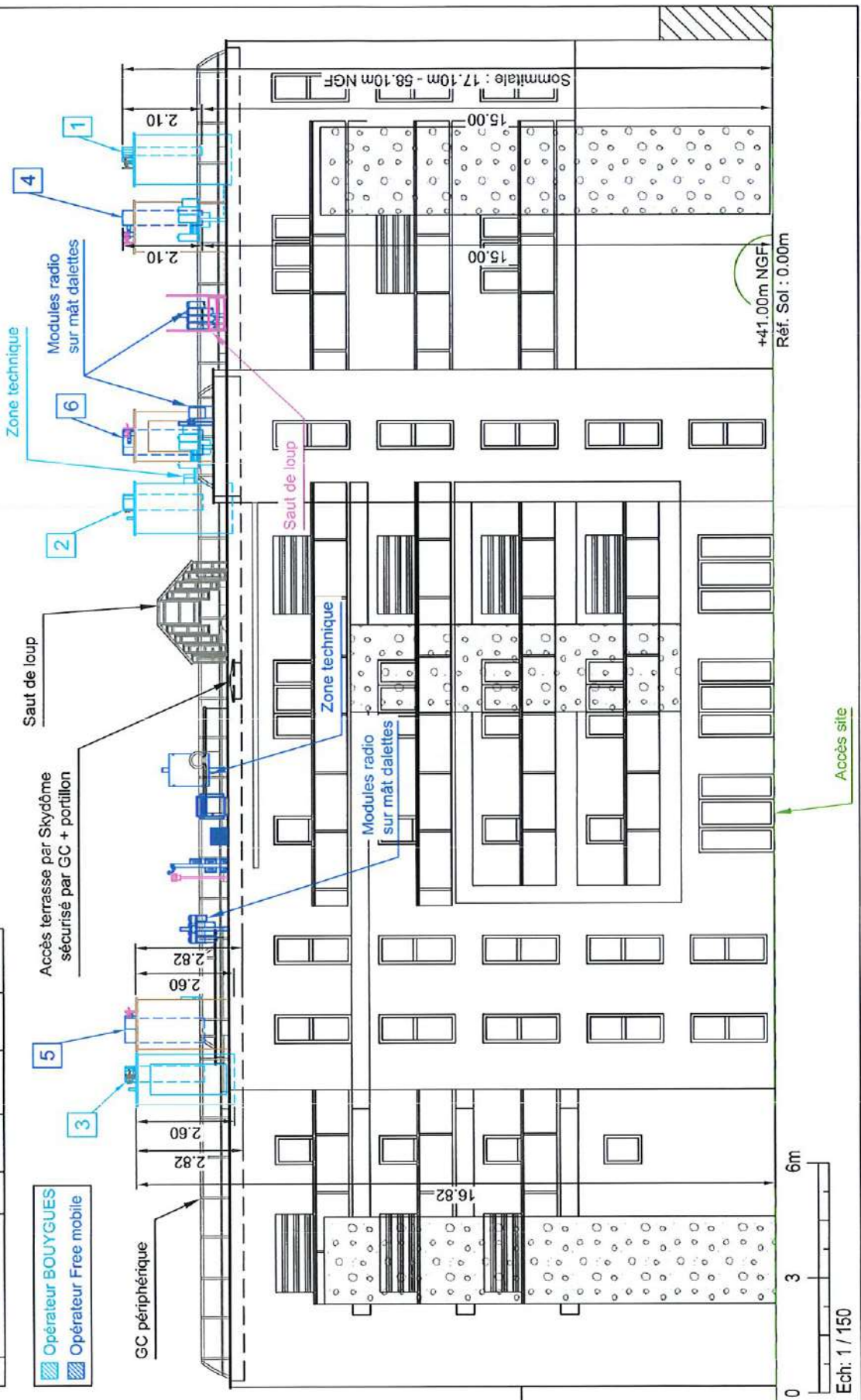
<b>free mobile</b>	Nom de site : <b>Baudisson</b>		ID : 83129_027_01
	Adresse : Le Baudisson, av. Maréchal Juin		Dessin : G.DOLE
	CP - VILLE : 83140 SIX FOURS LES PLAGES	<b>PLAN D'ELEVATION EXISTANT</b>	
	N° FOLIO : 5		
DOSSIER: DIM	INDICE : A	FICHER : 83129_027_01_Baudisson.dwg	ECH : A4 - 1/150



Antennes sous 3 fausses cheminées  
1.30 x 1.30 x 2.60m  
Ht. 2.82m/Terrasse - 16.82m/Sol  
Couleur façade (couleur dominante)

Antennes sous 3 fausses cheminées  
1.30 x 1.30 x 2.60m  
Ht. 2.82m/Terrasse - 16.82m/Sol  
Couleur façade (couleur dominante)

N°	Désignation	AZ	NGF Réf Sol :		4	15.00m	16.05m	15.00m	20°	Antenne de 2.10m sur mât auto-stable	57.05m
			HBA/Sol / NGF	Hm/Sol / NGF							
1	Antenne de 2.10m sur mât auto-stable	20°	15.00m	16.05m	4	15.00m	16.05m	15.00m	20°	Antenne de 2.10m sur mât auto-stable	57.05m
2	Antenne de 2.10m sur mât auto-stable	140°	15.00m	16.05m	5	15.00m	16.05m	15.00m	160°	Antenne de 2.10m sur mât auto-stable	57.05m
3	Antenne de 2.10m sur mât auto-stable	260°	15.00m	16.05m	6	15.00m	16.05m	15.00m	260°	Antenne de 2.10m sur mât auto-stable	57.05m

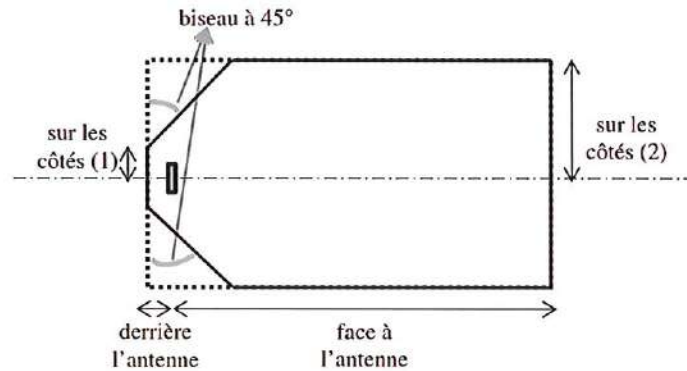


	Nom de site :	Baudisson	
	Adresse :	Le Baudisson, av. Maréchal Juin	
	CP - VILLE :	83140 SIX FOURS LES PLAGES	ID : 83129_027_01
	N° FOLIO : 6	PLAN D'ELEVATION PROJET	
DOSSIER: DIM	INDICE : A	FICHER : 83129_027_01_Baudisson.dwg	Date : 21/11/2023
			ECH : A4 - 1/150



## 10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse  
Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



## 11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

### Sites Internet

Site gouvernemental	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr">www.radiofrquences.gouv.fr</a>
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	<a href="http://www.anfr.fr">www.anfr.fr</a> <a href="http://www.cartoradio.fr">www.cartoradio.fr</a> <a href="https://5g.anfr.fr/">https://5g.anfr.fr/</a>
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	<a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a>

## Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

Antennes relais de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html</a>
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html</a>

## Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf</a>
Présentation de la 5G	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf</a>
Vidéos pédagogiques sur les ondes	<a href="https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie">https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie</a>

## Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

**Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »**

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que *«cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population»*

## 12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

**Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants** en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

**Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses** (Agence nationale





de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

*Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)*

	<b>700 MHz</b>	<b>800 MHz</b>	<b>900 MHz</b>	<b>1,8 GHz</b>	<b>2,1 GHz</b>	<b>2,6 GHz</b>	<b>3,5 GHz</b>
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

**Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.**

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

### **13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence**

**Free Mobile met en œuvre** depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

**Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans.** L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.